

PROJET
ASSOCIATION

AVRIL
2016

FRAINEAU

POURQUOI UN PROJET ASSOCIATIF ?

Ce projet associatif a vocation à présenter nos valeurs, à soutenir notre légitimité, à présenter nos spécificités et à renforcer notre stratégie de développement.

Il encadre et donne une cohérence aux projets des établissements et services dont nous sommes gestionnaires, ainsi qu'à leur mise en œuvre par le biais des projets personnalisés. Le dialogue entre ces projets doit être à la fois descendant et ascendant.

Le projet associatif questionne en outre de manière militante le projet de société auquel nous sommes partie prenante.

Les finalités de notre intervention sont les suivantes :

- **amener chaque jeune à trouver sa place dans la société, une place adaptée à ses capacités,
avec autant de bien-être que possible,**
- **changer le regard de la société sur le handicap et permettre la rencontre de ces deux mondes encore trop souvent cloisonnés.**

Nous nous inscrivons pleinement dans la définition de la santé selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et sur les 3 axes d'intervention qu'elle propose : *"La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social"*.

NOTRE HISTOIRE ³

1937 Création de l'Etablissement par Madame FRAINEAU sous la dénomination de

« Centre de Rééducation de la Providence du Sacré-Cœur » avec comme mission de recevoir des jeunes filles ayant besoin d'une éducation spécialisée confiées au soin des Religieuses.

1947 L'Etablissement prend une nouvelle dénomination :

« Centre Psycho Médical Fondation FRAINEAU », c'est le premier orphelinat pour jeunes filles handicapées de France ouvert 365 jours par an. Les Religieuses et les

collaboratrices se dévouent sans compter.

1949 Le Centre s'organise, crée une Association loi 1901, inscrite au journal officiel du 3 décembre

sous le nom de « Association du Centre Psycho Médical Fondation FRAINEAU ».

1950 L'Etablissement reçoit l'agrément définitif de la Sécurité Sociale.

1952 L'Etablissement reçoit l'habilitation à recueillir des mineurs de plus de 6 ans qui sont alors au

nombre de 90.

1962 Un arrêté signifie la régularisation de l'Etablissement pour enfants inadaptés de "débilité légère"

et une capacité de 75 lits pour jeunes de 6 à 18 ans.

1964 Obtention de l'agrément d'Education Spécialisée pour mineurs de "débilité moyenne".

Les Religieuses de la Providence sont secondées par des laïques salariées.

1970 Ouverture et déclaration d'Ecole privée à l'Education Nationale.

1976 Les sœurs quittent l'Etablissement. Le recrutement des jeunes devient départemental et prend la

forme d'un internat de semaine.

1993 Introduction de la mixité et création d'un SESSAD. C'est le premier SESSAD du département

intervenant auprès d'un public déficient intellectuel léger avec ou sans troubles associés.

2002- 2015 Mise en place des outils prévus par la loi de 2002 sur les orientations professionnelles (contrat de séjour, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, conseil à la vie sociale, projet institutionnel, évaluation interne et externe, démarche qualité). Véritable tournant offrant un cadre législatif fort et engageant une réflexion d'envergure.

2016 Rédaction du projet associatif

Nous inscrivons nos interventions dans le respect de cette histoire qui constitue les racines de notre Association et qui en garantit sa pérennité.

I. NOS MISSIONS

L'association gère, au jour de la rédaction du présent projet, deux établissements : un IME pour enfants et jeunes de 6 à 20 ans et un SESSAD pour enfants et jeunes de 3 à 20 ans. Notre agrément précise que nous pouvons accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles associés.

Nous exerçons nos missions dans le respect du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et en référence aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM.

La proximité géographique facilitant le travail avec les familles, nous accueillons des enfants et des jeunes en provenance de Charente et de Charente-Maritime. Notre approche est territoriale plus qu'administrative. Notre internat modulé poursuit des objectifs éducatifs. Il est donc susceptible d'accueillir des usagers résidant à proximité.

L'association dispose pour orienter sa stratégie d'un Conseil d'administration, d'un Bureau, et elle réunit annuellement une Assemblée générale. Les aspects cliniques et opérationnels sont portés par l'équipe de direction et mis en œuvre par l'équipe de professionnels. Dans ce grand collectif, chacun a sa place, sa responsabilité et son droit à la parole.

II. LES EVOLUTIONS AUXQUELLES NOUS SOMMES CONFRONTÉS

II. 1 Evolution du cadre légal:

Après les Annexes XXIV, la loi du 2 janvier 2002 et la loi du 11 février 2005 ont fortement réorienté nos interventions vers :

- Une personnalisation renforcée des accompagnements et une place plus grande laissée aux proches et représentants légaux des personnes que nous accompagnons,
- La mise en œuvre des droits des usagers, tels qu'énoncés dans la Charte, autour notamment du droit à l'expression et à la participation,
- Une logique de démarche de projet et d'évaluation de nos pratiques.

II. 2 Evolution des problématiques des jeunes que nous

accompagnons :

Le droit à la compensation du handicap, porté notamment par la loi du 11 février 2005, a permis une plus forte intégration des personnes en situation de handicap dans la société. Pour autant, certaines situations nécessitent tout de même un accompagnement plus spécifique au sein d'un cadre institutionnel. Les personnes porteuses de troubles du comportement, de psychoses, de troubles

envahissants du développement ou d'autisme, de par la complexité de leurs problématiques, appellent à de nouvelles manières de faire. C'est ainsi que nous avons dû diminuer la capacité d'accueil de nos établissements et services afin de renforcer le ratio d'encadrement, dans un contexte de diminution des financements.

III. NOS VALEURS, DES LEVIERS OPERATIONNELS POUR L'ACTION

III.1 LE RESPECT, L'HUMANITE

L'association promeut le respect de l'altérité, des différences, des singularités et des potentialités. Le Projet personnalisé est l'un des outils permettant une mise en œuvre effective de ce respect. Le respect des 12 droits reconnus aux usagers par la Charte des droits est un autre de ces outils.

L'association favorise, par la mise en place d'une organisation permettant l'anticipation et la souplesse, une certaine sérénité. La convivialité et la solidarité sont également des valeurs fortes à nos yeux.

III.2 LE PRAGMATISME, L'ADAPTATION ET LA FLEXIBILITE

Nos interventions sont guidées par l'intérêt premier que constitue la réponse aux besoins des jeunes que nous accompagnons, et sur le nécessaire bien-être des professionnels pour mener à bien leur mission.

Il nous faut en permanence nous questionner afin d'être certains que nous sommes la meilleure réponse possible pour chacun des jeunes que nous accompagnons. Nous ne sommes qu'un outil au service des jeunes et de leurs projets.

Il est donc nécessaire de faire bouger l'Institution, l'intérêt des usagers étant toujours supérieur à l'intérêt de l'organisation : il nous faut dépasser les contraintes institutionnelles pour permettre de répondre aux besoins des usagers et des professionnels.

L'écoute et l'empathie traversent nos pratiques, car nul n'est détenteur de la vérité, qui émerge de la pluralité des points de vue. La pluridisciplinarité née de ce croisement des regards est une richesse.

III. 3 L'ETHIQUE ET LE PROFESSIONNALISME

La réflexion éthique vise à déterminer « le mieux agir possible » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. Elle vient étayer les compétences professionnelles existantes. Animée collectivement, elle permet de questionner le droit, la morale et la déontologie en situation, leurs vides ou leurs paradoxes.

Il est attendu de tous, chacun dans sa fonction, une implication, un engagement professionnel et une prise de responsabilité.

L'association se doit pour sa part de favoriser la réflexion éthique et le professionnalisme en traitant avec ses professionnels et de manière institutionnelle toute problématique complexe, parfois dérangement, à laquelle ces derniers pourraient être confrontés.

L'association soutient le professionnalisme et les postures éthiques de ses professionnels, par le biais par exemple de séances d'analyse de la pratique, ou bien encore par la formation ou par le soutien apporté au projet professionnel de chacun.

Le respect du droit du travail et la disponibilité de l'équipe de direction sont des conditions nécessaires à ce professionnalisme.

III.4 LA PARTICIPATION DE TOUS

Nos méthodes de management sont participatives et nos démarches-projet mobilisent des groupes de travail représentatifs de l'ensemble des catégories de professionnels (éducatifs, thérapeutiques et services généraux), qui sont dès lors partie prenante de ce grand projet commun.

Au-delà des seuls professionnels et des membres du Conseil d'administration, l'association est engagée dans une dynamique permettant l'expression et la participation des usagers et de leurs familles.

Cette participation collective trouve particulièrement à s'appliquer dans le cadre de notre démarche qualité. Cette dernière consiste en un état d'esprit à avoir concernant tous nos axes de fonctionnement. C'est une vigilance de tous les jours, qui prend appui sur des dispositifs de consultation et d'expression. C'est une démarche partagée avec les professionnels, les usagers et le Conseil d'administration. La démarche qualité doit être porteuse d'effets concrets. Un élément essentiel à sa réussite réside dans la confiance de chacun dans la capacité de changement. A ce titre, la mise en œuvre des décisions prises doit faire l'objet d'une grande vigilance.

III. 5 L'OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT

L'ouverture au partenariat constitue aux yeux de l'association un réel investissement.

L'association est fortement impliquée dans les collectifs présents sur le territoire (Entente, collectif départemental...). Ces dynamiques de territoire permettent de favoriser les interconnaissances, d'être reconnu en tant qu'acteur du territoire à part entière, non pas dans une optique de compétition, mais dans une logique de complémentarité dans la réponse apportée aux besoins que nous identifions.

En outre, souhaitant conserver la taille qui est la nôtre aujourd'hui mais conscients des grandes évolutions du secteur (regroupements, mutualisations, rationalisation...), participer pleinement à ces collectifs nous prémunit de l'isolement et nous implique dans la stratégie territoriale.

Nous prenons appui, pour les accompagnements, sur toute ressource pertinente (ESAT, Maisons de retraite, secteur de la pédopsychiatrie, secteur des loisirs et du sport, des transports, lieux de stage...). La richesse de notre environnement de proximité constitue une palette d'outils éducatifs.

L'ouverture sur l'environnement nous permet par ailleurs de faire découvrir un « ailleurs » aux jeunes que nous accueillons sur de longues durées.

Le partenariat prend également corps à travers la qualité des relations que nous entretenons avec nos autorités de tutelle et de tarification.

La réciprocité est une condition essentielle à un partenariat de qualité. La formalisation des partenariats à travers des conventions vient les renforcer, en garantit la pérennité et permet de clarifier les attentes de chacun.

IV. AXES DE DEVELOPPEMENT ET NOS POINTS DE VIGILANCE.

IV. 1 Stratégie associative

- Continuer à s'adapter à l'évolution de notre secteur en termes d'attentes sociétales, dans le respect du cadre légal (droit des familles mais également droit des salariés).

- Conserver une taille « humaine » et ne pas s'inscrire dans une politique expansionniste. Par contre, promouvoir une forte dynamique partenariale.

- Porter une philosophie éducative où la prise de risque est assumée en lien avec les

familles.

En effet, nous devons avoir en permanence à l'esprit le caractère éphémère de notre action dans la destinée des enfants et adolescents que nous accompagnons. Notre intervention s'inscrit principalement dans la période où les outils d'émancipation s'élaborent, ou les assises d'un savoir-être se fondent au cœur d'interactions dans lesquelles les sujets concernés sont sous la protection et l'autorité des familles (et plus généralement des lois relatives au statut de mineur), donc peu aptes à mettre en œuvre leurs propres choix.

A cet âge de réaménagement et de découvertes, du point de vue psychologique, physique et social, les équipes éducatives doivent partager avec l'autorité parentale les stratégies d'apprentissage, les étapes qui jalonnent l'acquisition de nouvelles compétences et l'accès aux autonomies de l'âge adulte.

Les projets individualisés intègrent la charge que doivent partager les parents et les équipes éducatives dans le domaine de la gestion des risques au cours de cette brève période où les futurs adultes doivent s'affranchir en sécurité des limites et contraintes qui leur sont imposées par leur statut de mineur.

Le cheminement vers l'affranchissement des différentes tutelles qui est le lot commun de la prime jeunesse, que l'on soit dans l'accompagnement de personnes jeunes, valides ou en situation de handicap, exige que chacun des protagonistes participe à l'établissement de relations de confiance et de bienveillance. Le degré de fragilité, les capacités intrinsèques, vont déterminer le niveau de l'objectif, mais l'obligation de mettre en œuvre des outils d'apprentissage adaptés, de créer les conditions optimum de réussite, incombe aux adultes en charge d'amener les jeunes à se projeter dans l'avenir.

Certaines découvertes échappent au contrôle immédiat des parents et des équipes éducatives. Tout ce qui concerne les relations sociales (le monde du travail non protégé, l'autonomie de logement, de déplacement, la vie sentimentale et la sexualité par exemple) sont potentiellement porteuses de risques. Les parcours nouveaux pour les jeunes filles et les jeunes hommes doivent s'inscrire dans les projets personnels et être franchement envisagés. Ce sont des réalités incontournables dans le cadre d'une responsabilité partagée et assumée par les différents acteurs. L'établissement de ce contrat est un moyen efficace dans la mise en œuvre des conditions d'épanouissement des personnes en situation de handicap en intégrant les risques, les accidents de parcours et les erreurs ponctuelles comme des épisodes à dépasser et non comme des échecs dévalorisants.

IV.2 Points de vigilance

- Les 18-20 ans porteurs de troubles du comportement qui n'envisagent pas d'intégrer un ESAT et pour lesquels un parcours « hors-les-murs » est à construire. A ce jour, ces personnes

ne ressortent pas des missions qui nous sont attribuées à travers l'agrément qui nous a été accordé.

- La qualité de la réponse aux appels à projet, qui nécessite une logistique conséquente et une forte capacité de réaction. La mutualisation des ressources avec nos partenaires est sur ce point un axe de développement.
- Répondre à une éventuelle demande de l'ARS concernant la création de place pour l'accueil de jeunes présentant des troubles envahissant du développement (TED) .

Validé par le conseil
d'administration lors de l'A.G.
du 26 avril 2016.

ANNEXE 1 – Lien entre Projet associatif, Projet d'établissement, Projet de service et
Projet personnalisé

ANNEXE 2 – Présentation des éléments composant la réflexion
éthique

ANNEXE 3

DE LA FONDATION FRAINEAU A L'ASSOCIATION FRAINEAU : NOTRE HISTOIRE 1936-2016

I.1 Une intuition personnelle, 1935.

Mme FRAINEAU veuve cognaçaise habite seule au 26 rue de Pons une maison trop vaste. Elle s'intéresse à la Paroisse du Sacré Cœur et aux enfants qu'elle catéchise. Elle souhaite trouver une Congrégation qui accepte de lui envoyer quelques Religieuses qui logeraient chez elle pour le service de la Paroisse et le soin des malades. Mars 1936, trois premières Religieuses arrivent à Cognac. Mme FRAINEAU contacte une Assistante Sociale et fait avec elle le projet de recevoir des enfants ayant besoin d'une Education Spécialisée, confiés au soin des Religieuses. Pour cela une quatrième Religieuse arrive. Novembre 1936, cinq premières pensionnaires sont accueillies avec joie par Mme FRAINEAU. **Le CENTRE PSYCHO MEDICAL, FONDATION FRAINEAU est créé. C'est le premier orphelinat pour jeunes filles handicapées de France, il est ouvert 365 jours/an.** Les Religieuses se dévoueront sans compter ainsi que les collaboratrices qu'elles sauront appeler pour les aider.

I.2 Un défi, une ambition

Pour faire vivre et nourrir ces pensionnaires, la prise en charge des Services Sociaux se faisant attendre, une religieuse défriche, ensemence, cultive le grand jardin mais aussi soigne les malades, visite les familles affligées et se rend disponible à tout appel de détresse. Les cognaçais qui apprécient son courage, sa compétence et son dévouement apportent leur aide pour cette œuvre qui débute petitement et dans la pauvreté. Il faut aussi éduquer, instruire et réjouir les enfants qui vivent ces moments difficiles. Une première institutrice donne bénévolement quelques heures par jour, une seconde accepte de suivre les cours du Professeur DEBRAY, très réputé à l'époque pour l'enseignement aux enfants inadaptés. Les enfants du Centre progressent et sont heureuses, de nouvelles pensionnaires arrivent confiées aux soins des Religieuses et de la modeste équipe éducative. Il faut agrandir les locaux.

I.3 Une capacité à trouver les moyens

Les « Chais » de la cour sont aménagés en classes au rez de chaussée et en dortoirs au 1^{er} étage. L'ancien « clapier » devient le réfectoire. Le financement de ces travaux importants est assuré en partie par des kermesses animées par de généreux bienfaiteurs. Le Chanoine offre aux enfants leur première « sortie », un voyage à Royan, première découverte de l'océan. Nourrir, éduquer, loger, il faut aussi vêtir, chausser et c'est la guerre de « 40 » où tout manque ! Mme FRAINEAU ayant conservé de nombreux coupons d'étoffe de son ancien magasin appelle une couturière de métier à venir s'installer au 26 rue de Pons. Toutes les compétences sont mises à contribution pour les enfants. Pour les chausser, sur les misérables galoches à

semelles de bois récupérées, une Religieuse se fait « cordonnier » et revêt les semelles de caoutchouc. 1940-1944 les temps sont durs. Tout est rationné à commencer par la nourriture et les cartes d'alimentation sont souvent gardées par les familles. Une Religieuse loue un champ, se fait prêter un cheval, laboure, plante des pommes de terre et embauche les filles du Centre, petites et grandes, à la récolte.

I.4 L'adaptation sans rupture.

1948 : les effectifs augmentent, le travail aussi. Un jardinier est embauché puis sa nièce comme surveillante et une institutrice. Il faut une classe et une éducatrice scolaire de plus.

90 jeunes présentes maintenant. Une éducatrice technique formera les enfants à tous les travaux ménagers et préparera certaines à une activité professionnelle. Il ne suffit pas d'avoir les dons et le dévouement requis pour l'éducation de ces enfants, il faut que ces éducatrices soient munies de diplômes leur permettant d'exercer leur fonction. Une Religieuse leur procure cours et sessions qui leur donnent droit de continuer leur mission Educative. La formation chrétienne des enfants a toute sa place, suivie avec soin par les prêtres de la Paroisse, les Religieuses et les Educatrices du Centre. Les temps de loisirs ne sont pas oubliés : Royan, Pontailac, île d'Oléron et voyages pour « les grandes » Bordeaux, Bayonne, frontière espagnole. 1952 Achat (avec l'aide de la Communauté de la Providence de Blois) du château de Loge Fougereuse en Vendée près de la Châtaigneraie. Le premier départ se fera par des camions de la Maison FIRINO MARTELL ensuite par cars venant de Pons. Ce superbe lieu sera le séjour de vacances pendant les mois de juillet jusqu'en 1976 (fêtes champêtres, promenades, plages à proximité, vélo..).

1961, les 25 ans du Centre sont fêtés en grande liesse avec les autorités du Lieu, les amis du Centre, les parents des enfants et une forte délégation des Religieuses de la Providence de Blois. Mme FRAINEAU est décorée du Mérite Diocésain (distinction remise par le Vicaire de l'Evêque d'Angoulême) 1966, Achat de l'immeuble du « 28 rue de Pons » et achat d'un chai qui deviendra la salle de sports. Ouverture de deux nouvelles classes. Un docteur est engagé pour suivre le développement intellectuel et psychique des enfants.

I.5 La professionnalisation

En 1967 Mme FRAINEAU meurt subitement et en 1970 une Religieuse succombe à une crise cardiaque. A la suite de ces événements, la Société des Filles du Cœur de Marie avec laquelle a fusionné la Communauté de la Providence de Blois pourvoit au renouvellement de la Direction du Centre. C'est une Sœur diplômée et expérimentée qui prend la direction de l'ensemble auprès de la DASS d'Angoulême. La directrice de ce secteur exprime sa profonde reconnaissance pour la religieuse avec laquelle la collaboration s'est faite pendant de longues années dans un climat de confiance réciproque et quasi amicale. Une institutrice répond de l'enseignement scolaire devant l'Académie et une éducatrice spécialisée vient renforcer

l'Equipe. Transition difficile. Aux enfants fragilisées par le décès de la Religieuse s'ajoutent des difficultés financières et matérielles. Le travail bénévole des Religieuses de la Providence doit être remplacé par celui de laïques salariées et il faut se battre chaque année pour obtenir un « prix de journée » qui puisse équilibrer le budget et continuer l'œuvre si prospère jusque-là.

Les fondatrices (Mme FRAINEAU et sœur Jeanne) avaient su dès le début s'entourer de personnes qualifiées et dévouées et créer entre elles une SCI pour garantir le patrimoine à l'usage du Centre et surtout soutenir leurs efforts avec un dévouement actif et amical qui s'est maintenu au sein des Conseils des Assemblées de gestion fondées par la suite.

En 1976, les sœurs quittent l'Etablissement qui devient départemental et prend la forme d'un internat de semaine. M. GRELLIER accepte de reprendre la Direction du Centre à la grande reconnaissance de tous. 1993 : introduction de la mixité et création d'un SESSAD. La création de ce service correspond à une démarche, complémentaire à l'IME, de prévention en appui sur des interventions auprès des familles. **C'est le premier SESSAD du département intervenant auprès d'un public déficient intellectuel.**

Depuis 1936, depuis l'intuition et l'ambition de Madame FRAINEAU, Les qualités de l'Etablissement ont toujours reposé sur l'engagement des personnes qui ont partagé les responsabilités, la capacité à trouver des moyens et gérer des adaptations sans ruptures et une professionnalisation remarquable et remarquée et cela encore aujourd'hui en 2016.